

# MAIRIE de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

1, le Bourg Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 - Email : [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr) - Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>

## Arrêté n°7/2023

### Portant autorisation de travaux sur domaine privé de la commune

Le Maire de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE,

VU la demande en date du 20 octobre 2023 par laquelle **Mohammed ZELOUFI** représentant la société **BTP Network** sise **8 avenue Anatole France 94600 CHOISY LE ROI**, demeurant **8 Allée Théophile Gramme 87 280 LIMOGES**, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine privé de la commune : **réparations de conduites TELECOM - chemin pleine terre**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU l'état des lieux ;

## ARRÊTE

### Article 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine privé de la commune et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à compter du 06 novembre 2023 :

- Réparations de conduites TELECOM - chemin reliant la VC 1 à la VC 1A dans le bourg de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

### Article 2 - Prescriptions techniques particulières

Le pétitionnaire est informé qu'il doit se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de son projet.

Le remblayage de la tranchée réalisée sera effectué de manière identique à ce qui existait auparavant.

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge autorisée à recevoir les matériaux extraits par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

### Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la loi.

# MAIRIE de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

1, le Bourg Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 - Email : [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr) - Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>

## Article 4 - Implantation ouverture de chantier et récolement

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 30 jours.

La conformité des travaux sera contrôlée par le Maire au terme du chantier.

L'ouverture de chantier sera fixée par l'entreprise réalisant les travaux.

## Article 5 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui.

Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes. Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

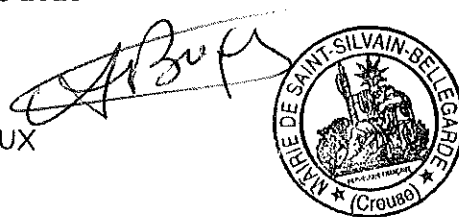
## Article 6 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE (Creuse)

Fait à SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE,  
Le 02 novembre 2023

Le Maire

Alain BUJADOUX



### DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

### ANNEXE

Demande en date du 20.10.2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif LIMOGES dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE